



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321\_16-DE  
Reçu le 04/04/2024  
Publié le 04/04/2024

N° 20240321-16

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

#### Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

#### Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

**AVENANT ANNUEL 2024 ENTRE LE CONCERVATOIRE DES ESPACES  
NATURELS AUVERGNE (CEN AUVERGNE) ET THIERS DORE ET MONTAGNE  
(TDM)**

*Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

## AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321\_16-DE

Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

**Vu** la délibération n°20220920-20 du 20 septembre 2022 approuvant l'adhésion aux Chartes Natura 2000 d'un ensemble de parcelles appartenant à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

**Vu** la délibération n°20230525-11 du 25 mai 2023 approuvant la convention de coopération avec le CEN AUVERGNE pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et l'avenant annuel opérationnel 2023 ;

**Vu** la délibération n° DBC 20240321-01 du 21 mars 2024 approuvant le plan de gestion en faveur de la biodiversité du site des anciennes sablières de Courty étendu au site d'Iloa ;

**Considérant** que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le CEN Auvergne souhaitent coopérer durablement pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, en vue de répondre à des objectifs communs sur l'ensemble du territoire de TDM :

- Améliorer l'intégration des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans les projets sur le territoire ;
- Améliorer les connaissances sur les richesses du territoire en matière de patrimoine naturel, biodiversité, et leurs reconnaissances ;
- Préserver, restaurer, gérer et valoriser le patrimoine naturel, en agissant concrètement sur un réseau de sites naturels ou semi-naturels, par une gestion adaptative au changement climatique ;
- Sensibiliser les publics, en particulier les habitants, aux richesses naturelles du territoire et aux enjeux de leur préservation, notamment par des approches croisées avec les patrimoines historiques et culturels ;
- Se coordonner pour mobiliser les financements permettant la réalisation des objectifs communs précités.

**Considérant** que cette coopération, proposée pour une durée de cinq ans, s'inscrit dans le cadre de l'exercice des compétences de TDM, et notamment la Gestion de milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI), le Grand cycle de l'eau (hors GEMAPI) et la Protection et mise en valeur de l'environnement.

Le rapporteur expose :

La convention de coopération, d'une durée de 5 ans, est complétée chaque année d'un avenant spécifique précisant les actions opérationnelles prévues sur l'année concernée. En 2024, les actions suivantes ont été retenues :

- Mise en œuvre des actions sur la dynamique fluviale de la Dore (Contrat Territorial (CT) et Contrat Vert et Bleu (CVB) de la Dore), acquisition d'ilots de vieilles forêts pré-identifiés (CVB Dore), préservation et valorisation du territoire de TDM, animation des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur la Dore aval et l'Allier et élaboration d'une notice de gestion sur le champ de l'île des Bravards à Charnat. Le coût de ces opérations prévues dans le cadre du CT Dore et du CVB Dore est évalué à 79 435 euros ;
- La mise en œuvre d'actions par le CEN sur le site des anciennes sablières de Courty, à Iloa, dans le cadre du plan de gestion en faveur de la biodiversité du site, à charge de TDM, est évaluée à 10 084.50 euros. Pour les années suivantes, 2025 à 2028, les actions seront proposées dans les avenants annuels correspondants.

## AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321\_16-DE  
Reçu le 04/04/2024  
Publié le 04/04/2024

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant annuel opérationnel 2024 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer l'avenant annuel opérationnel 2024 ;
- **Autorise** le Président à signer les avenants annuels 2025 à 2028 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 48

Représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

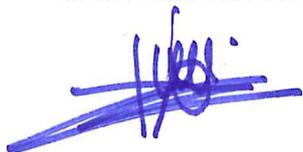
Pour : 52

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



**AR Prefecture**

063-200070712-20240404-20240321\_16-DE

Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024